

## Tout simplement durable

### Placements durables à la Banque Migros

«Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.»

Rapport Brundtland 1987

**Nous aidons notre clientèle à prendre chaque jour de meilleures décisions financières. Simplement, rapidement et humainement. Humainement, cela signifie aussi, pour nous, répondre aux besoins de durabilité de notre clientèle.**

#### Que signifie la durabilité pour nous?

En tant que banque à l'échelle humaine, nous sommes conscients de notre responsabilité quant à l'impact de nos activités commerciales sur l'environnement et la société. C'est pourquoi nous soutenons la stratégie climatique de la Suisse et les objectifs climatiques du groupe Migros.

Nous nous engageons pour répondre aux besoins des gens et proposons des solutions et services innovants qui rendent les décisions financières de notre clientèle plus durables.

#### Pourquoi est-il si simple d'investir de manière durable à la Banque Migros?

Nous voulons que vos placements concordent avec vos besoins. Il vous suffit de nous indiquer l'importance que vous attachez au thème de la durabilité dans vos solutions de placement, et nous nous chargeons du reste.

#### Vous bénéficiez des avantages suivants:

- **analyse de durabilité approfondie** dans le processus de placement
- **transparence** concernant les critères de durabilité appliqués pour la sélection des titres, tels que les critères d'exclusion, la sélection positive, la stratégie climatique et l'investissement à impact
- **rapport** régulier sur la durabilité de votre solution de placement, y compris sur les indicateurs de durabilité pertinents

#### Quelles sont les conséquences pour vous en tant qu'investisseuse ou investisseur?

Dans le cadre du conseil en placement, nous recueillons votre préférence en matière de durabilité. Sur la base de vos souhaits, nous vous recommanderons uniquement des solutions de placement comportant une approche de durabilité appropriée.

#### Votre préférence en matière de durabilité

#### À qui s'adresse cette préférence en matière de durabilité?

Pas important

Aux investisseuses et investisseurs qui n'accordent aucun rôle à la durabilité dans leurs solutions de placement. Il est donc possible d'investir dans toutes les solutions de placement, allant des produits répondant aux critères de durabilité à ceux qui ne sont pas classés comme durables.

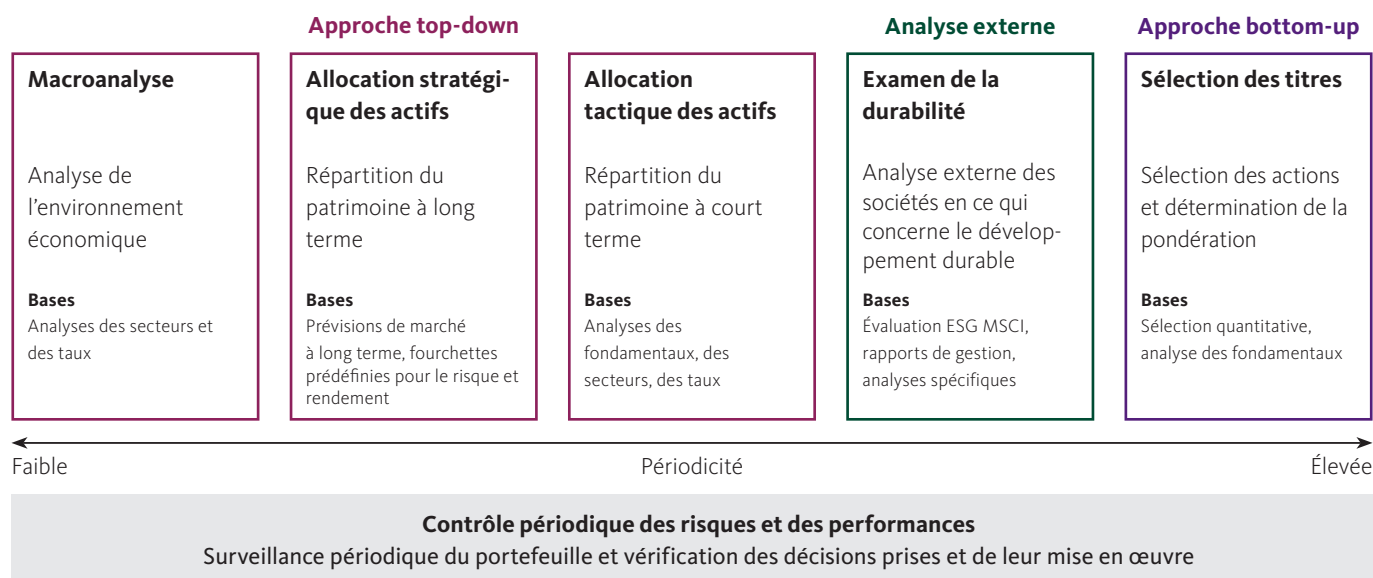
Important

Aux investisseuses et investisseurs souhaitant une solution de placement compatible avec des objectifs de durabilité. Les opportunités et les risques liés à la durabilité dans les entreprises sont pris en compte et évalués.

Très important

Aux investisseuses et investisseurs souhaitant contribuer de manière positive à la réalisation d'objectifs de durabilité. Le portefeuille comprend une forte proportion d'entreprises qui contribuent à résoudre la question climatique et ont un impact positif sur l'environnement et la société.

## L'intégration de la durabilité dans notre processus de placement



## Nos variantes pour toutes les préférences en matière de durabilité

### Une solution appropriée pour chaque besoin

Quelle que soit la préférence en matière de durabilité que vous choisissez en tant qu'investisseuse ou investisseur, la Banque Migros vous propose la solution qui vous convient.

Nos produits de placement durables sont disponibles en différentes variantes. Celles-ci définissent les approches de durabilité reconnues que nous poursuivons avec la gestion du produit.

		Votre préférence en matière de durabilité		
		«Pas important»	«Important»	«Très important»
Nos variantes	Toutes les variantes sont disponibles		«Sustainable»	«Inspire»
			«Responsible»	

### Préférence en matière de durabilité «Important»

La préférence «Important» est garantie par les variantes «Responsible» et «Sustainable». Les critères de durabilité légèrement différents tiennent compte des caractéristiques des produits respectifs.

- Nous appliquons la variante «Responsible» dans nos mandats de gestion de patrimoine et pour le «Conseil en placement personnel».
- Nous appliquons la variante «Sustainable» dans nos fonds stratégiques durables.

### Préférence en matière de durabilité «Très important»

La préférence «Très important» est garantie par la variante «Inspire». Nous sélectionnons ici des entreprises ayant un impact positif mesurable sur la durabilité. L'analyse de la durabilité et la sélection des titres, y compris l'analyse financière, sont effectuées par les spécialistes en impact de notre partenaire Inyova, en tenant compte de nos attentes quant à l'évolution du marché à long terme.

- Nous appliquons la variante «Inspire» dans notre mandat de gestion de patrimoine «Inspire».



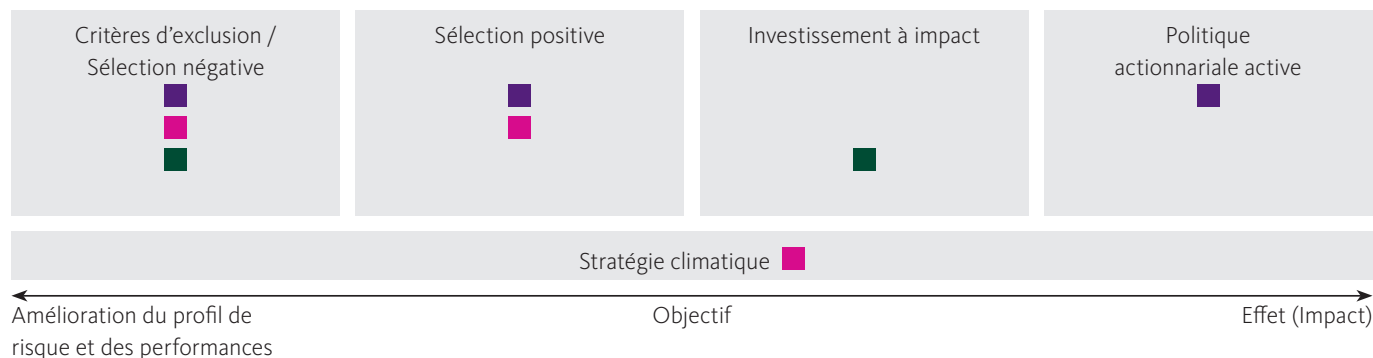
Un aperçu complet de la sélection de produits par préférence est disponible sur [banquemigros.ch/placements-durables](https://banquemigros.ch/placements-durables)

## Description des approches de durabilité appliquées

### Nos variantes

■ Responsable
 ■ Sustainable
 ■ Inspire

### Nous appliquons ces approches de durabilité reconnues dans nos variantes:



### ■ ■ ■ Exclusions (Critères d'exclusion / Sélection négative)

Nous excluons systématiquement les entreprises actives dans des secteurs d'activité sensibles, tels que la production d'armes controversées, ou violant les droits humains. Ces critères nous aident à faire concorder nos placements avec vos valeurs. Nous excluons les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse le seuil indiqué dans ces secteurs d'activité. Par exemple, aucun investissement n'est effectué dans une entreprise qui réalise plus de 5% de son chiffre d'affaires dans la production d'armes. Les controverses relatives aux entreprises n'étant pas liées au chiffre d'affaires, nous utilisons comme alternative une évaluation de la gravité de la controverse.

Responsable		Sustainable		Inspire	
Exclusion	Seuil de chiffre d'affaires ou valeur	Exclusion	Seuil de chiffre d'affaires ou valeur	Exclusion	Seuil de chiffre d'affaires ou valeur
Controverses	Des controverses très graves	Controverses	Des controverses très graves	Armes controversées	0%
Armes controversées	0%	Armes controversées	0%	Armes	5%
Armes	5%	Armes	5%	Tabac	5%
Tabac	5%	Tabac	5%	Énergie nucléaire	5%
Énergie nucléaire	5%	Énergie nucléaire	5%	Génie génétique (alimentation)	5%
Génie génétique (alimentation)	5%	Génie génétique (alimentation)	5%	Charbon	5%
Charbon	5%	Génie génétique (médecine)	5%	Pétrole et gaz	5%
Pétrole et gaz	5% si température > 2 degrés Celsius	Alcool	5%	Compagnies aériennes	0%
		Divertissement pour adultes	5%		

Pour certaines solutions de placement, nous investissons dans des fonds de prestataires tiers ou les recommandons. Les approches varient parfois considérablement d'un prestataire à l'autre en matière de placements durables. C'est pourquoi nous examinons comment la durabilité est intégrée dans le processus de placement des prestataires. Pour les fonds de tiers, les critères minimaux garantis sont l'exclusion des armes controversées et l'existence d'une politique de durabilité.

## ■ Sélection positive

Nous mettons l'accent sur les entreprises se situant dans la moyenne ou en tête des évaluations de durabilité, et excluons donc de l'univers de placement les entreprises considérées comme à la traîne. Alors que, dans une approche best-in-class, seuls les précurseurs sont sélectionnés, la sélection positive offre un équilibre entre la réduction des risques liés à la durabilité dans le portefeuille et le maintien d'un univers de placement aussi large que possible. Lors de la sélection des titres, nous nous basons sur la notation MSCI ESG des différentes entreprises.

## Évaluation de durabilité MSCI

AAA	Précurseur
AA	
A	Moyenne
BBB	
BB	
B	Retardataire
CCC	

## ■ Orientation sur le climat (stratégie climatique)

L'orientation de nos portefeuilles sur le climat se réfère à la diminution de l'empreinte écologique dans le temps par la réduction progressive des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille ou des émetteurs qu'il contient. Notre objectif à long terme est de réduire linéairement la hausse de température implicite des portefeuilles concernés à 1,5° Celsius d'ici à 2030. Cela nous permet de satisfaire aux ambitions de l'accord de Paris sur le climat.

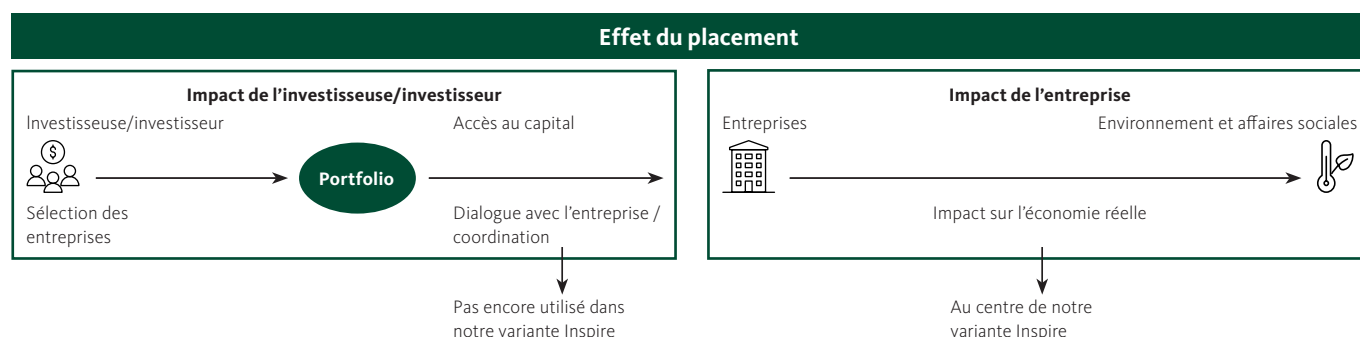
## ■ Politique actionnariale active

Les droits de vote sont exercés activement afin de provoquer des changements durables dans l'entreprise investie, et d'obtenir ainsi un effet positif sur l'économie réelle. Dans l'approche «Sustainable», les droits de vote sont actuellement, du point de vue de la Banque Migros, exercés indirectement: la direction du fonds<sup>1</sup> représente les intérêts financiers et durables des détentrices et détenteurs de parts des fonds lors des assemblées générales, des associés et des créanciers. Dans l'exercice des droits de vote, la direction du fonds peut se faire conseiller par une entreprise spécialisée dans ce domaine au moyen de recommandations relatives aux droits de vote.

## ■ Investissement à impact

Toute entreprise a un impact. Celui-ci peut être négatif, p. ex. si l'entreprise déverse de l'eau saumâtre dans les eaux locales, influant ainsi négativement sur la biodiversité et l'approvisionnement en eau potable. Mais il peut aussi être positif, p. ex. lorsqu'une entreprise fabrique des installations solaires ou des éoliennes qui contribuent à la lutte contre le changement climatique.

De manière générale, le terme «investissement à impact» comprend, selon la définition de l'autorégulation de l'AMAS<sup>2</sup>, les placements qui, outre un rendement financier, génèrent un impact social et/ou écologique positif mesurable. Pour cela, il doit y avoir l'intention d'investir dans un secteur ou une activité ayant un tel impact positif, il faut appliquer un processus de gestion axé sur l'impact, et l'impact doit être mesurable. Notre méthodologie d'investissement à impact place la sélection d'entreprises ayant un impact positif sur l'environnement au coeur du processus d'investissement. Ainsi, au moins 50% des investissements en actions sont réalisés dans des entreprises qui travaillent sur des solutions climatiques telles que les énergies renouvelables ou les aliments à base de plantes. Les autres entreprises du portefeuille ont des objectifs d'émissions «zéro net» mesurables (CO<sub>2</sub> et autres gaz à effet de serre). Les placements en obligations sont effectués via des obligations vertes et des banques de développement.



<sup>1</sup> UBS Fund Management (Switzerland) AG, Bâle pour nos Migros Bank (CH) Fonds

<sup>2</sup> [www.am-switzerland.ch/fr/autoregulation/autoregulation-sustainable-finance](http://www.am-switzerland.ch/fr/autoregulation/autoregulation-sustainable-finance)

## Glossaire

**ESG:** acronyme pour Environnement (p. ex. consommation d'énergie, consommation d'eau), Social (p. ex. attractivité de l'employeur, gestion des chaînes d'approvisionnement) et Gouvernance (p. ex. politique de rémunération, gestion d'entreprise).

**Analyses des fondamentaux:** analyse de l'évaluation et de l'attractivité d'une entreprise à l'aide de méthodes économiques.

**Sélection quantitative:** analyse systématique des titres à l'aide de données et de modèles.

**Controverses (graves):** la gravité de chaque cas est évaluée en fonction de la nature du dommage et de l'étendue des impacts de l'événement sur l'environnement et la société. Les controverses très graves sont une combinaison de dommages très graves et d'impacts très étendus du dommage. Les dommages très graves sont généralement des événements et des actions qui entraînent des dommages environnementaux irréparables ou permanents, causent des décès, contribuent à une grande crise financière ou économique, ou représentent un crime extrêmement grave contre l'humanité.

L'étendue des impacts du dommage est déterminée par la taille de la zone ou le nombre de personnes affectées.

**Important:** les informations contenues dans cette publication de la Banque Migros AG sont fournies à des fins publicitaires et informatives conformément à l'article 68 de la Loi sur les services financiers. Le présent aide-mémoire n'est pas le résultat d'une analyse financière (indépendante). Les informations qu'il contient ne peuvent en aucune façon être interprétées comme une incitation, une offre ou une recommandation portant sur l'achat et la vente d'instruments de placement, sur la réalisation de transactions particulières ou sur la conclusion de tout autre acte juridique, mais sont données uniquement à titre descriptif et informatif. En particulier, elles ne constituent pas une recommandation personnelle ni un conseil en placement. Elles ne tiennent pas compte des objectifs de placement, du portefeuille existant, de la propension au risque, de la capacité de risque ni de la situation financière ou d'autres besoins particuliers de la ou du destinataire. La/le destinataire est expressément invité(e) à prendre ses éventuelles décisions de placement sur la base de ses propres clarifications, y compris l'étude des feuilles d'information de base et prospectus juridiquement contraignants, ou sur la base des informations fournies dans le cadre d'un conseil en placement. La Banque Migros ne garantit ni l'exactitude ni l'exhaustivité des présentes informations et décline toute responsabilité en cas de pertes ou dommages éventuels de quelque nature que ce soit pouvant résulter de l'utilisation de ces informations. Les présentes informations constituent seulement un instantané de la situation à la date d'impression et ne sont pas automatiquement revues à intervalles réguliers.